

61% des Français pensent que « l’islam est incompatible avec les valeurs de la société française »



Article rédigé par *fdesouche.com*, le 29 octobre 2019

Source [fdesouche.com] La question de la -laïcité face à la montée de l’islamisme divise davantage le monde politique que les Français. L’enquête approfondie effectuée par l’Ifop pour le JDD révèle un net durcissement de l’opinion face à toutes les manifestations religieuses dans l’espace public et confirme une focalisation particulière envers la religion musulmane. À Emmanuel Macron, qui assurait jeudi que le port du voile hors des enceintes scolaires n’était « pas [son] affaire », les citoyens répondent en quelque sorte que c’est la leur.

De fait, si la lutte contre l’islamisme et la défense de la laïcité arrivent loin derrière la santé et le chômage parmi leurs priorités, les Français expriment à la fois -inquiétude et sévérité sur ces sujets. Pour 78% d’entre eux, le modèle français issu de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l’État « est en danger » (+4 par rapport à une précédente étude en mars) – **majorité écrasante qui se mesure dans toutes les catégories sociales, toutes les générations et tous les camps politiques (91% chez les sympathisants du RN, 85% à droite, 79% à LREM, 68% à LFI, 64% au PS)**. En outre, **80% considèrent que la question de la laïcité « se pose différemment s’agissant de la religion musulmane » et 61% jugent même l’islam « incompatible avec les valeurs de la société française » (+8 par rapport à février 2018)**.

Conséquence de cette évolution : les sondés se déclarent favorables à de multiples prohibitions pour cantonner les signes religieux en dehors de l’espace public. Répondant à la polémique récente au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, une large majorité (73 %) souhaite l’interdiction de tout signe ostensible pour les parents accompagnant des sorties scolaires, mais aussi pour les usagers des services publics (75 %) et les salariés des entreprises privées (72 %), alors que la loi ne le proscrit actuellement que pour les agents publics.

Retrouvez l’intégralité de l’article [en cliquant ici](#)